

Autorisation parentale pour la participation au dispositif 2 heures de sport en plus par semaine

P1 : du mardi 19/09/23 au mardi 14/11/23 inclus.

Je soussigné(e),demeurant à
déclare être le représentant légal, du mineur (nom, prénom)
né(e) le à scolarisé(e) au collège Arthur Rimbaud à Latillé en
classe de

J'autorise mon enfant :

- > A participer à toutes les activités proposées dans le cadre du dispositif « 2 heures de sport en plus par semaine pour les collégiens » organisée(s) par CD UFOLEP 86. Les activités se tiendront sur les installations sportives de Latillé les mardis de 17h à 19h.
- > A se rendre de manière autonome au gymnase ou sur le stade.

J'autorise les responsables du CD UFOLEP 86, organisateurs de l'activité « 2 heures de sport en plus pour les collégiens » à prendre toute mesure d'urgence induite par l'état de santé de mon enfant ou la survenue d'un accident lors de la réalisation des séances et de m'en tenir informé.

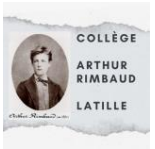
En cas d'urgence :

Personne à prévenirTéléphone(s) :

Le mineur, sous couvert de son représentant légal, s'engage à être présent sur la période et à informer l'organisateur de son absence exceptionnelle par un appel ou SMS sur le téléphone de l'organisateur.

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal :



Autorisation parentale pour la participation au dispositif 2 heures de sport en plus par semaine

P1 : du mardi 19/09/23 au mardi 14/11/23 inclus.

Je soussigné(e),demeurant à
déclare être le représentant légal, du mineur (nom, prénom)
né(e) le à scolarisé(e) au collège Arthur Rimbaud à Latillé en
classe de

J'autorise mon enfant :

- > A participer à toutes les activités proposées dans le cadre du dispositif « 2 heures de sport en plus par semaine pour les collégiens » organisée(s) par CD UFOLEP 86. Les activités se tiendront sur les installations sportives de Latillé les mardis de 17h à 19h.
- > A se rendre de manière autonome au gymnase ou sur le stade.

J'autorise les responsables du CD UFOLEP 86, organisateurs de l'activité « 2 heures de sport en plus pour les collégiens » à prendre toute mesure d'urgence induite par l'état de santé de mon enfant ou la survenue d'un accident lors de la réalisation des séances et de m'en tenir informé.

En cas d'urgence :

Personne à prévenirTéléphone(s) :

Le mineur, sous couvert de son représentant légal, s'engage à être présent sur la période et à informer l'organisateur de son absence exceptionnelle par un appel ou SMS sur le téléphone de l'organisateur.

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal :